

Les lieux d'informations, les interlocuteurs après le bac

www.onisep.fr

Des lieux différents qui ont chacun leur spécificité :

Le centre de documentation et d'information de votre lycée

En 1re et en terminale, rendez-vous régulièrement au CDI de votre lycée. Vous y trouverez une documentation importante sur les formations et leurs débouchés, sur les métiers et l'emploi... et en particulier la documentation de l'Onisep : les Dossiers dont l'indispensable « Après le bac » et de nombreux titres dans les collections « Parcours » qui abordent métiers et formations par grands domaines professionnels (par exemple : Les métiers du droit, Les métiers de l'informatique...) et « Infosup » qui traitent des filières de formations de l'enseignement supérieur et de leurs débouchés (par exemple : Économie - gestion, études et débouchés...).

Le centre d'information et d'orientation (CIO)

Au CIO, vous allez pouvoir explorer toute la documentation mise à votre disposition sur les métiers, l'emploi, les formations et leurs débouchés, préciser vos centres d'intérêt et vos goûts en passant un questionnaire d'intérêts, affiner votre projet professionnel ou de poursuite d'études en prenant rendez-vous avec un conseiller d'orientation - psychologue. Rendez-vous qu'il est nécessaire de préparer : quelles informations souhaitez-vous avoir ? Quels conseils souhaitez-vous demander ?... Pour connaître les coordonnées des CIO près de chez vous, consultez l'espace « [En région](#) ».

Les salons, forums, carrefours des métiers

Chaque année, de nombreux salons et forums sont organisés dans toute la France. Certains portent sur les métiers et réunissent des représentants de différents secteurs professionnels. D'autres portent sur les filières scolaires et universitaires. D'autres sont « mixtes », certains encore abordent des thèmes plus pointus comme « L'apprentissage » ou « Les métiers de la fonction publique »... Ils constituent une occasion d'entrer en contact avec des professionnels ou de recueillir de la documentation sur les établissements de l'enseignement supérieur... Avant de vous déplacer, informez-vous sur les exposants et sur le programme des conférences pour ne pas perdre votre temps sur place et recueillir l'information que vous souhaitez. Pour connaître les dates de ces salons de l'orientation dans votre région ou votre académie, consultez l'espace « [En région](#) ».

Les journées portes-ouvertes des établissements

Multipliez vos visites aux établissements de l'enseignement supérieur qui vous intéressent, lors de leurs journées portes-ouvertes : elles sont organisées pour vous et sont la source d'une mine d'informations. Vous aurez des informations pratiques sur les conditions d'admission dans les établissements, mais aussi sur les études (leur contenu, leur organisation). Ce sera aussi l'occasion de rencontrer des professeurs et des étudiants en cours d'études dans l'établissement. Pour connaître les dates des journées portes-ouvertes dans les établissements de votre région ou de votre académie, informez-vous dans votre lycée qui connaît celles qui sont organisées dans les universités proches et les établissements voisins. Elles sont souvent indiquées dans le guide « Après le bac » qui vous est distribué en terminale, au lycée. Elles peuvent être éventuellement récapitulées et présentées dans l'espace « [En région](#) ».

Vos interlocuteurs privilégiés

Du proviseur au professeur en passant par le COP, il existe des personnes ressources indispensables pour répondre aux questions des élèves et des parents :

Le proviseur

Il est responsable de l'organisation des études et du fonctionnement de l'établissement mais aussi de la pédagogie. Ce n'est pas avec lui que vous aurez le plus de contact direct.

Le conseiller principal d'éducation

Bien sûr, le CPE contrôle l'assiduité et la ponctualité des élèves avec l'aide des surveillants. C'est lui qui traite des problèmes de discipline. C'est à lui que doivent être envoyés justificatifs de retard et certificats médicaux. Mais son rôle va bien au-delà. Partie intégrante de l'équipe éducative, le CPE est là pour apprendre aux élèves à devenir responsable. Il peut organiser des conférences sur des thèmes de société : les problèmes d'emploi, de l'insertion professionnelle peuvent en être. Il peut faire venir des professionnels au lycée, participer à l'organisation de stages...

Le conseiller d'orientation-psychologue

C'est l'interlocuteur essentiel pour s'informer sur les choix d'études ou d'orientation professionnelle. Il répond aux questions des élèves et de leurs parents, explique les différents itinéraires de formation, aide le jeune à construire petit à petit un projet scolaire et professionnel adapté à ses capacités et sa personnalité. On peut le rencontrer dans l'établissement ou au centre d'information et d'orientation (CIO).

Le professeur principal

En matière d'orientation, il est chargé, en liaison avec le conseiller d'orientation - psychologue, de guider le choix des élèves. Coordinateur de l'équipe enseignante, il est le mieux placé pour évaluer les résultats et les compétences de chacun.

Et aussi... des professionnels et des étudiants

Dès que l'occasion se présente, multipliez les contacts directs avec les professionnels : vous n'imaginez pas à quel point les gens ont plaisir à parler de leur métier ! Discutez avec les élèves ou les étudiants qui suivent les études qui vous intéressent : ils sauront vous parler. Interrogez vos professeurs et évaluez avec eux votre niveau.